

REGLEMENT OPEN NATIONAL (B) – ISTRES TENNIS DE TABLE

11 septembre 2022

Complexe sportif Le Podium – Chemin de capeau - 13800 ISTRES

Article 1 : Le tournoi est homologué par la F.F.T.T. sous le numéro (N° / 2022-B) et de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués. Le tournoi se déroulera sur 30 tables. Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. L'ouverture de la salle se fera une heure avant le début du premier tableau.

Article 2 : Les juge-arbitres du tournoi seront monsieur ESPIE Gérard (J.A.N. – licence n°30296) et Carine GEBLEUX (JA3 – licence n°136150). Ils seront assistés de juges arbitres du club d'Istres Tennis de Table.

Article 3 : COMPOSITION, DOTATION ET HORAIRES DES TABLEAUX : Les classements pris en compte seront ceux publiés lors du dernier classement officiel (juillet 2022). Les féminines peuvent s'inscrire dans les tableaux de A à H en tenant compte du nombre de points mentionnés sur la licence. Les poussins/poussines ne peuvent pas participer.

		<i>Vainqueur</i>	<i>Finaliste</i>	<i>1/2 finaliste</i>	<i>1/4 finaliste</i>	<i>Horaires</i>
A	<i>500 à 799 points</i>	<i>100</i>	<i>50</i>	<i>25</i>	<i>15</i>	<i>8h30</i>
B	<i>500 à 999 points</i>	<i>100</i>	<i>50</i>	<i>25</i>	<i>15</i>	<i>10h00</i>
C	<i>500 à 1199 points</i>	<i>120</i>	<i>60</i>	<i>30</i>	<i>15</i>	<i>11h00</i>
D	<i>500 à 1399 points</i>	<i>120</i>	<i>60</i>	<i>30</i>	<i>15</i>	<i>8h30</i>
E	<i>500 à 1599 points</i>	<i>150</i>	<i>75</i>	<i>30</i>	<i>15</i>	<i>10h00</i>
F	<i>500 à 1799 points</i>	<i>180</i>	<i>90</i>	<i>45</i>	<i>15</i>	<i>12h00</i>
G	<i>500 à 1999 points</i>	<i>200</i>	<i>100</i>	<i>50</i>	<i>25</i>	<i>13h00</i>
H	<i>500 à 2299 points</i>	<i>250</i>	<i>125</i>	<i>60</i>	<i>30</i>	<i>14h00</i>
I	<i>Toutes séries Messieurs</i>	<i>600</i>	<i>300</i>	<i>150</i>	<i>75</i>	<i>15h30</i>
J	<i>Toute séries Dames</i>	<i>150</i>	<i>75</i>	<i>30</i>	<i>15</i>	<i>15h30</i>
K	<i>Jeunes</i>	<i>Lot Cornilleau</i>	<i>Lot Cornilleau</i>	<i>Lot Cornilleau</i>		<i>14h00</i>

Article 4 : Tous les tableaux se joueront par poules de trois, sauf le tableau I « toutes séries » qui se déroulera par élimination directe. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.

Le tableau Jeunes est ouvert aux enfants nés après le 1^{er} janvier 2008.

Article 5 : Tout(e) joueur (se) ne pourra s'inscrire que dans trois tableaux différents. Il est impératif que chaque joueur donne à l'inscription son numéro de licence.

Article 6 : La présentation de l'attestation de licence avec certification médicale sera obligatoire.

Article 7 : Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

Article 8 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 9 : Les joueurs perdants seront tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera disqualifié par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 10 : Les balles seront fournies par les joueurs et devront être en plastique. En cas de désaccord sur les balles plastiques proposées par les joueurs, un tirage au sort sera effectué.

Article 11 : Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette se tiendra ouverte pendant toute la durée du tournoi.

Article 12 : Le tirage au sort public sera effectué au complexe sportif Le Podium, le samedi 10 septembre 2022 par les juges arbitres à partir de 14h00.

Article 13 : Le club et le comité d'organisation déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 14 : MONTANT DES ENGAGEMENTS : 8 Euros pour les tableaux de A à H, J et K et 10 € pour le tableau toutes séries (I). Il vous est rappelé que chaque joueur doit donner son N° de licence lors de l'inscription.

En cas de tableaux incomplets, il sera possible de s'inscrire sur place avec l'accord du juge arbitre et avec une majoration de 2€ par tableau.

Article 15 : Les engagements devront parvenir avant le **vendredi 09 septembre 2022 à 20h00** dernier délai. Soit par téléphone à Eric MASSON au 06 60 87 13 46, soit par mail à istrestt@gmail.com. Votre inscription ne sera validée qu'une fois le mail ou le SMS de confirmation reçu.

Article 16 : Un podium avec remise des récompenses sera effectué à la suite de la finale de chaque tableau.

Article 17 : Le club organisateur attribuera à titre définitif un challenge du nombre de participants à la compétition.

Article 18 : L'engagement au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Article 19 : Pour tout point non prévu au règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 20 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau, en cas de nombre insuffisant de participants.

Article 21 : Un tableau BONUS non homologué, sur table Pongori, sera organisé au profit de l'association ADOT 13 du regretté Rémi SEGADE. Ce tableau se jouera par élimination directe en une manche unique de 15 points. Tous les droits d'inscriptions, qui seront à la discrétion de chacun, seront reversés à l'association. L'inscription à ce tableau pourra se faire sur place ou en amont. Le tableau BONUS est accessible à tous les participants au tournoi et n'entre pas dans les trois tableaux maximum par joueur.

Début à partir de 14h00.

Article 22 : Les participants seront tenus de respecter les mesures sanitaires définies par les organisateurs.